

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE TREVENEUC

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DES SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE

Légende

-  AC2 : Servitude de protection des sites et monuments naturels
-  EL8 : Servitude relative aux amers, phares et sémaphores
-  EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral
-  PT 1 : Servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
-  Zone de protection
-  PT3 : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

Servitudes non figurées au plan :

T7 : Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement des aérodromes



AGENCE DE ST-JACQUES-DE-LA-LANDE
123 rue de l'Église de Blois
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE
Tél. +33 (0)2 99 30 12 12
contact@quarta.fr

Dossier n°
SJ171167U

Echelle :
1/5 000

